

Décision n° D2022-3974 du 23 décembre 2022

Objet : marché n° 22 00 083-084 « Service d'assurance dommages ouvrage et tous risques chantier pour l'Etablissement public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre des travaux d'aménagement des plateaux des 3è, 4è et 5è étages du Conservatoire du Kremlin-Bicêtre ».

Lot n°1 : Tous Risques Chantier.
Lot n°2 : Dommages-Ouvrage.

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la Délibération n° 2020-12-15_2111 du 15 décembre 2020 du Conseil territorial portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Bureau, au Président et aux Vice-présidents ;

Vu l'Arrêté n° A2022_695 en date du 28 février 2022, portant délégation de signature du président de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre à Madame Sandrine GELY, Directrice Générale des Services ;

Considérant la nécessité de bénéficier d'un service d'assurance dommages ouvrage et tous risques chantier pour l'Etablissement public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre des travaux d'aménagement des plateaux des 3è, 4è et 5è étages du Conservatoire du Kremlin-Bicêtre ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le marché n° 22 00 083-084 « Service d'assurance dommages ouvrage et tous risques chantier pour l'Etablissement public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre des travaux d'aménagement des plateaux des 3è, 4è et 5è étages du Conservatoire du Kremlin-Bicêtre » ;

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer le marché n° 22 00 083-084 « service d'assurance dommages ouvrage et tous risques chantier pour l'Etablissement public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre des travaux d'aménagement des plateaux des 3è, 4è et 5è étages du Conservatoire du Kremlin-Bicêtre » avec la société SMABTP sise 8 Rue Louis Armand 75015 Paris pour les montants suivants :

- Lot n°1 : 7 761,89 € HT.
- Lot n°2 : 18 122,66 € HT.

Article 2 : Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de l'EPT est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Madame la Préfète du Val de Marne
- Madame la Trésorière d'Ivry sur Seine



À Orly, le 23 décembre 2022
Pour le Président, par délégation,
la Directrice Générale,

Sandrine GELY.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le : 02/01/2023
Publié le : 03/01/2023

Accuse de réception en préfecture
094-200058014-20230102-D2022_3974-AR
Date de télétransmission : 02/01/2023
Date de réception préfecture : 02/01/2023